













<u>Le cursus supérieur</u> d'administrateur militaire

□La formation continuée

 un cours de perfectionnement destiné au développement des compétences qui sont nécessaires à un officier supérieur pour exercer des fonctions supérieures de commandement et d'état-major dans un cadre national ou international (loi 28 février 2007)





<u>Le cursus supérieur</u> d'administrateur militaire

□Objectif

 Le CSAM a comme but de développer chez le stagiaire les compétences requises dans les domaines "budget et finances - marchés publics", "droit statuts", "management public", "management et leadership" et "sécurité et Défense" (AR du 26 décembre 2013)





<u>Le cursus supérieur</u> d'administrateur militaire

□ Développer des compétences

- analyser les situations relevant des domaines budgétaires, financiers, statutaires et marchés publics
 - Assister et informer le commandement
 - Formuler des directives
- situer les problèmes dans un cadre national et/ou international
- appliquer les techniques modernes de management
- améliorer les processus

















